

Indemnitaires au Cerema - Réunion informelle du 30 mars 2016

Rappel : lors des commissions indemnitaires A/A+ tenues au Siège, en nov. 2014 puis en oct. 2015, les organisations syndicales ont contesté la non-atteinte des moyennes cibles pour certains corps - voir **synthèse Cfdt** sur **ISS 2014** http://www.cfdt-ufetam.org/dossiers/cerema/doc16/cfdtcerema_iss2014_a_a+_20-01-16.pdf

Suite à l'insistante pression syndicale, la SG/DRH du Cerema a accepté de tenir une réunion informelle pour échanger sur la modulation et l'harmonisation indemnitaires au Cerema.

Réunion présidée par la **SG/DRH**, Sylvie Moreau, et ses collaborateurs, Laure Matignier, Fabien Blaise, et Yann Stephan. Le **DG** y assistait également.

Pour les **OS** (organisations syndicales) :

- **Cfdt** : **Martine Meunier-Chabert (TV)**, **Patrick Fourmigué (MED)**
- Cgt : Bruno Piel (OUE)
- Fo : Sylvain Guerrini (NP), Raymond Lopez (CE)
- Unsa : *absente*.

Réunion ouverte et constructive. Les déclarations¹ de la SG/DRH nous semblent aller dans le bon sens.

La SG/DRH nous a transmis un « **bilan global de l'évolution des primes et indemnités entre 2014 et 2015** » (voir au verso). Il intègre les primes de toutes les catégories, y compris les B et C harmonisés par leur direction territoriale/technique, sans intervention du Siège.

Le total représente **35 M€**, soit 15% de la masse salariale totale du Cerema (10 500 € / ETPT en moyenne).

La **Cfdt** signale que la comparaison entre 2014 et 2015 est biaisée, notamment par le fait que la proportion de A/A+ augmente alors que celle des C diminue. Un détail par catégorie serait plus éclairant.

La SG/DRH donne aux organisations syndicales un accord de principe pour fournir un bilan à l'échelle de l'établissement Cerema, détaillé par Direction et par catégorie.

La suite de cette réunion a principalement porté sur le cas des quelques 1000 A/A+ harmonisés au niveau du Siège (soit un tiers des effectifs du Cerema) dont près de 800 I(D-C)TPE.

La SG/DRH se dit ouverte à ce que l'indemnitaires des A soit également abordé à l'occasion des réunions indemnitaires locales des B et C, cette pratique existant déjà dans certaines directions.

En introduction, elle souligne la « **singularité** » de l'exercice indemnitaire 2015 :

- **PFR 2015** (attachés, IAM) : c'était le 2^o exercice, ce qui a permis de faire un meilleur cadrage et même de dépasser légèrement la moyenne cible de 3.30 (3.31 en 2015, contre 3.27 en 2014)
- **ISS 2014** : c'était le 1^o exercice et il n'y avait pas de vue consolidée antérieure pour les 800 ITPE concernés, dont les ISS2013 étaient harmonisés au niveau des DREAL ou en AC.

Les échanges portent ensuite sur le document du Siège (en PJ) « *Présentation du déroulement de l'exercice indemnitaire des agents de catégorie A réalisé en 2015* ». Cette note rappelle, en page 2, les « *consignes prévues dans la note de cadrage Cerema pour la fixation des CMI d'ISS* ».

Divisionnaires « principaux » : la **Cfdt** et Fo dénoncent l'attribution de 0.85 comme coefficient d'entrée.

ITPE « nouveaux »², leur coefficient d'entrée est de 0.90. La **Cfdt** demande que la Direction s'engage à porter leur coefficient à 0.95 dès la première année « pleine »³. Il nous semble anormal que les jeunes/nouveaux « financent » durablement les coefficients plus élevés des « anciens ». Et ce d'autant plus que la moyenne des ISS 2014 des ITPE (1.007) est restée inférieure à la cible de 1.010. La SG/DRH ne veut pas mettre une règle écrite, mais se déclare d'accord pour l'inscrire comme « point de vigilance ».

¹ Qui ne sont pas encore des engagements, puisqu'il n'y aura pas de compte-rendu écrit de l'administration

² Sortie d'école ou sur titre ; examen pro ou liste d'aptitude (pour les ex TSDD)

³ Sauf cas exceptionnel, sous réserve qu'il soit motivé.

Sur l'atteinte de la cible, la SG/DRH n'en fait pas un objectif en soi. Elle fait remarquer que la cible a été légèrement dépassée en 2015 pour la PFR. Qu'en sera-t-il pour les ISS l'an prochain ?

Recours : en réponse à la question de la **Cfdt** sur leur nombre, la SG/DRH en mentionne 12 pour les A/A+, mais le délai de 2 mois après notification n'a pas encore expiré partout. Elle ne veut donc pas en dire plus pour l'instant, tant sur le nombre que sur la suite qui sera donnée.

En conclusion, la SG/DRH remercie nos propositions constructives et souhaite chercher à améliorer cet exercice indemnitaire, le rendre plus « *solide, transparent, équitable et mieux compris de tous* ».

Elle propose une **nouvelle rencontre en mai 2016**, pour refaire un point, avant la diffusion de la note de gestion indemnitaire Cerema, pour la PFR 2016 et les ISS 2015.

Document Cerema Siège

BILAN GLOBAL DE L'EVOLUTION DES PRIMES ET INDEMNITES ENTRE 2014 ET 2015

Année	Exécution budgétaire relative aux primes et indemnités (a)
2014	32 037 010 €
2015	32 241 477 €

Variation 0,64%

Année	ETPT (b)
2014	3 042,5
2015	3 020,3

Variation -0,73%

Année	Montant annuel moyen de primes et indemnités financées par ETPT = (a)/(b)
2014	10 530 €
2015	10 675 €

Variation 1,38%

a) ont été retirés les éléments de rémunération comme le SFT, l'indemnité de résidence, ainsi que des éléments non récurrents comme la GIPA, les jours de CET indemnisés ou encore l'indemnité temporaire de mobilité afin de rester dans des périmètres comparables

b) L'ETPT (équivalent temps plein travaillé) tient compte de la quotité de l'agent ainsi que de son temps de présence sur la période observée. Une personne à temps partiel 80% présente au Cerema du 1er janvier au 31 juin décompte 0,4 ETPT sur l'année considérée

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS